

Tarifs 2013 – Secteur Economie / Tourisme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 32

LE 13 DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 57), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 21 à la question n° 67), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 58).

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle, M. BAZIN Jean (de la question n° 59 à la question n° 67).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, M. BAZIN Jean à M. GAUTIER André (de la question n° 59 à la question n° 67).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose qu'il convient de déterminer les tarifs de services publics municipaux du secteur Économie/Tourisme, pour lesquels il est proposé des évolutions propres aux spécificités de chaque activité.

Les évolutions dont les éléments les plus saillants sont décrits ci-dessous, sont détaillées dans les tableaux ci-joints :

► **Marchés – tarifs au m2**

- Augmentation de 3 et 5 centimes d'euros par m2 par rapport aux tarifs de 2012 (et 2011) ;

- Création d'un minimum de perception de 3,50 € pour le marché du samedi et de 2,50 € sur les autres marchés ambulants "volants" (non abonnés).

► **Vente aux Barrières – tarif forfaitaire à l'emplacement, à l'année**

- Maintien du tarif récemment créé = 360 €

► **Terrasses débits de boissons et restaurants – tarif au m2 à l'année**

- Augmentation de 50 centimes à 1 euro par m2, selon les types de terrasses et les secteurs de la ville.

► **Vente ambulante en ville – tarifs forfaitaires mensuels**

- Maintien des tarifs.

► **Droits de voirie divers**

- Stabilisation des tarifs, sauf pour les taxis : + 1 €, pour les emplacements réservés sur voirie pour véhicules nécessaires à l'activité commerciale (ex : pizza à emporter) et pour les cirques (+ 10 €).

► **Fêtes foraines**

- Foire d'été : augmentation de 1, 2 et 3 centimes par m² selon la surface occupée par le « métier ».

► **Droits de place front de mer**

- Pour les commerces saisonniers, augmentation de 1 € par m2 occupé par les structures modulaires, les terrasses et les étals, représentant des augmentations qui se situent entre 1,67 % et 2,56 %, selon la nature de l'occupation et de l'activité - Tarifs au m2 à la saison (7,5 mois) ; pour la vente dite « au panier », 3 euros d'augmentation : à la saison = 64 € ;

- Moindre augmentation pour les activités d'animations saisonnières = 10 centimes par jour (+1,47 %) ; pas d'augmentation pour les animations ponctuelles ;

- Maintien du tarif forfaitaire pour occupation par le Point Voile de l'Agglo = 300 € ;

- Application du même tarif « chevalet » que pour le reste de la commune, comme en 2011 et 2012.

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 3 du 03 décembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs 2013 du secteur "économie-tourisme", applicables au 1^{er} janvier 2013, tels que déclinés dans les tableaux annexés à la présente délibération.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus par :**

- 32 voix « pour » : Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, M. BOUDIER Jacques, Conseiller indépendant «Verts », M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant

- 7 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--